



N° 23 – octobre 2022

SOMMAIRE

● Les actualités du PRITH

- Actualisation de l'annuaire EA-SPE en vue de faciliter la mise en relation des entreprises adaptées avec les conseillers et chargés de mission dédiés du service public de l'emploi.
- Action 1.1: « Organisation de rencontres territoriales entre acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes »
- Action 4.3 « Organisation de la participation des personnes handicapées à la mise en œuvre du PRITH »
- Action 2.5 « Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées via le travail temporaire »
- Parcours et Synergie, une nouvelle instance régionale en faveur du maintien en emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle à laquelle le PRITH est associé.

● Publications

- Diagnostic emploi-formation des personnes en situation de handicap en Grand Est – OREF GRAND EST – Etudes et Analyse – Juillet 2022
- Cinq rapports d'études pour mieux comprendre les pratiques de prévention face aux risques professionnels et les inégalités sociales de santé – DARES
- Cahier de l'ANACT n°1 « prévenir la désinsertion professionnelle » - ANACT - Juillet 2022

● Zoom sur...

- « Ma MDPH, mon avis » : Enquête nationale de satisfaction des usagers des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
- L'Agefiph propose un nouveau service en ligne pour effectuer les demandes d'aides financières
- Inflation : l'Agefiph et le FIPHFP revalorisent leurs aides en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap
- L'état d'avancement du rapprochement Pôle emploi-Cap emploi
- La PAMOFIP : un dispositif de préorientation mobile dans la Meuse et la Marne

● Actualités réglementaires/législatives

- Les arrêtés actualisant les nouveaux montants des aides financières accordées aux Entreprises Adaptées à la suite de la revalorisation du SMIC au 1er mai 2022 et au 1er août 2022 sont parus les 7 août et 3 septembre au journal officiel

● Agenda

- 20 octobre 2022 : journée régionale de l'Emploi accompagné en Grand Est
- Lancement du premier webinaire de la série « L'heure du maintien ! »
- Les Ateliers du rétablissement en santé mentale dans le Grand Est

Les actualités du PRITH

- **Actualisation de l'annuaire EA-SPE en vue de faciliter la mise en relation des entreprises adaptées avec les conseillers et chargés de mission dédiés du service public de l'emploi.**

Au cours de l'année 2020 La DREETS Grand Est, Pole emploi, Chéops (Cap Emploi), l'ARML et l'UNEA ont produit dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) de la région Grand Est **un annuaire EA/SPE en vue de faciliter la mise en relation des entreprises adaptées avec les conseillers et chargés de mission dédiés du service public de l'emploi.**

Cet annuaire a été créé en version papier et mis en circulation au sein de chaque réseau de partenaires.



Les partenaires ont constaté **l'impact positif de l'outil sur la mise en relation des entreprises adaptées et des conseillers dédiés du service public de l'emploi.** Cependant, si l'outil est efficace, **une actualisation régulière des contacts est indispensable.** Des nouvelles entreprises adaptées apparaissent, d'autres déjà en activité s'inscrivent dans les dispositifs expérimentaux en place (CDDT, EATT). Par ailleurs, les professionnels dédiés au recrutement et à l'accompagnement évoluent, tant au sein des entreprises adaptées qu'au sein du Service Public de l'Emploi.

Convaincus de l'apport d'un tel outil, les partenaires concernés conduisent actuellement un travail d'actualisation de cet annuaire dans une version numérique et accessible en ligne (Finalisation envisagée pour ce mois d'octobre 2022)

- **Action 1.1: « Organisation de rencontres territoriales entre acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes handicapés »**

A la suite de la phase de consultation régionale pour l'élaboration du nouveau plan d'actions du PRITH, il a été retenu la mise en œuvre d'une **action de mobilisation territoriale des acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes handicapés** ayant pour objet de :

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs concernés/ impliqués dans l'insertion professionnelle des jeunes handicapés (professionnels de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la santé, du handicap...)
- Améliorer la mise en visibilité et l'appropriation de l'offre (dispositifs, services, outils...) accessible ou dédiée au public handicapé

La déclinaison opérationnelle de l'action passe, dans un premier temps, par **l'organisation de journées territoriales – à l'échelle des trois académies/ territoires infrarégionaux** – avec pour ambition de prolonger ces rencontres selon des modalités qui restent à définir (rencontres plus localisées, outillage des professionnels, expérimentations...).

Ces premières journées auront pour objectifs principaux de :

- **Faire connaître l'offre** existante : nouveautés, spécificités territoriales, conditions/modalités pratiques de mobilisation...
- **Partager les expériences** significatives permettant une meilleure prise en compte du handicap, susceptibles d'être amplifiées ou essaimées

- **Contribuer à la mise en relation**, voire la mise en réseau, des acteurs de l'éducation et de l'emploi concernés par le sujet du handicap

Dans la thématique « insertion professionnelle des jeunes », il a été décidé de prendre l'angle des **transitions de l'école à l'emploi, avec le souci de préparer le passage de l'un à l'autre**, tenant compte des situations de handicap et de ce qu'elles impliquent.

Ces trois évènements, envisagés en janvier 2023, sont actuellement en préparation. Ils réuniront acteurs professionnels de l'éducation et de l'insertion professionnelle.

➤ **Action 4.3 : « Organisation de la participation des personnes handicapées à la mise en œuvre du PRITH »**

Une note technique de la DGEFP du 08/04/2020 invite le PRITH à faire évoluer sa gouvernance et son fonctionnement pour plus de participation des associations de personnes handicapées et des bénéficiaires (dont les personnes handicapées auto-représentantes).

A cet effet, dans le plan d'actions du PRITH Grand Est figure une action (4.3) dédiée à l'organisation de la participation des personnes en situation de handicap et des associations. Cette action se donne pour objectifs de :

- Permettre **l'expression des attentes et besoins des personnes en situation de handicap** sur les actions à conduire
- **Coconstruire le cas échéant des actions avec elles**
- **Organiser le retour des bénéficiaires sur les actions conduites**

Les travaux sur ce sujet sont en cours. Un premier groupe de travail a été conduit, mobilisant certaines associations représentantes de personnes handicapées du territoire.

Durant l'été 2022, la coordination du PRITH a conduit une série d'entretiens en bilatéral avec elles. Ces entretiens ont vocation à concrétiser cette participation en partant du vécu et des expériences des associations de personnes handicapées. Un second groupe de travail est programmé ce mois d'octobre 2022.

➤ **Action 2.5: « Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées via le travail temporaire »**

Le plan d'actions pluriannuel défini par les instances réformées du PRITH pour la période 2021-2023 inscrit l'action 2.5 dédiée à la thématique de l'insertion professionnelle des personnes handicapées via le travail temporaire.

L'animation territoriale en est assurée par la mobilisation d'un groupe projet (principalement les représentants régionaux des signataires de la convention-cadre¹). Un chef de file est également désigné pour mettre en œuvre l'action (en l'occurrence Prism'emploi).

Plusieurs enjeux sont identifiés dans le cadre de cette action du PRITH dont celui de favoriser la mise en relation entre les acteurs du travail temporaire et le Service public de l'emploi. Pour y répondre, un annuaire professionnel interdépartemental est actuellement en cours de finalisation par les acteurs.

En vue de développer l'interconnaissance des acteurs et des offres de service pour faciliter l'insertion des personnes handicapées via le travail temporaire, un webinaire régional a été organisé en mars 2022: « *Quels leviers pour accueillir, recruter et mettre à l'emploi un travailleur en situation de handicap ?* ».

¹ La convention cadre du 24 septembre 2019 « pour le recrutement et l'insertion des personnes handicapées dans le secteur du travail temporaire » .



Pour consolider cette réalisation et permettre aux parties prenantes de bénéficier d'informations solides sur le sujet, une publication spécifique de la collection « **Les cahiers du Prith Grand Est** » est en préparation.

La prochaine réunion du groupe projet prévue en octobre s'attachera à avancer sur cette publication (notamment les bonnes pratiques à partager).

➤ **Parcours et Synergie, une nouvelle instance régionale en faveur du maintien en emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle à laquelle le PRITH est associé.**

Depuis le mois d'avril 2022, le paysage institutionnel dédié au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle se dote d'une nouvelle instance régionale, portée par l'Assurance maladie (CARSAT Nord Est) : **Parcours & Synergie**.



Cette instance a pour vocation :

- D'élaborer une feuille de route de la PDP dans une logique de simplification des parcours et en lien avec les plans d'actions du PRITH et du Plan régional de santé au travail (PRST4),
- Porter à la connaissance de tous les offres de service, informations et outils afférents,
- Proposer des actions opérationnelles concertées/coconstruites,
- Communiquer auprès des publics et partenaires.

Le PRITH y est pleinement associé.

La première feuille de route vise à construire une cartographie des acteurs, mais aussi à enrichir l'offre de professionnalisation existante à destination des acteurs du maintien et de la PDP (y compris les employeurs). Pour se faire, la coordination du PRITH a été sollicitée pour recueillir les besoins, les suggestions en lien avec les expériences et les pratiques professionnelles des acteurs sur la thématique du maintien dans l'emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Une enquête est en préparation ; les réponses apportées permettront de préciser le contenu et les modalités associées à cette nouvelle offre de professionnalisation portée par Parcours et Synergie.

Publications :

➤ **Diagnostic emploi-formation des personnes en situation de handicap en Grand Est – OREF GRAND EST - Etudes et Analyses – Juillet 2022**

La région Grand Est, Pôle Emploi, l'Agefiph et le FIPHFP considèrent la formation comme un levier essentiel de la dynamisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap ainsi qu'un outil décisif pour favoriser le maintien ou l'accès à l'emploi. Une convention cadre a été signée pour la période 2020 à 2022 afin de poursuivre les efforts conjoints d'amélioration de l'accompagnement des publics handicapés vers la formation et l'emploi.

L'un des objectifs de cette convention est de présenter annuellement un diagnostic formation-insertion-emploi des personnes en situation de handicap en Grand Est.

Ainsi, ce diagnostic, outil d'aide à la décision, permet d'apporter des éléments de compréhension relatifs au déploiement des actions de formation et d'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées. Il s'agit également d'identifier les enjeux, les actions prioritaires à mener ainsi que les axes d'amélioration possibles afin d'accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des formations et de l'emploi.

Pour télécharger le diagnostic, cliquer ici : <https://prith-grandest.fr/diagnostic-emploi-formation-des-personnes-en-situation-de-handicap-en-grand-est/>



➤ **Cinq rapports d'études pour mieux comprendre les pratiques de prévention face aux risques professionnels et les inégalités sociales de santé – DARES**



Hausse de l'intensité du travail, renforcement des normes et des procédures, baisse de l'autonomie, stabilisation de l'exposition aux contraintes et risques physiques, amélioration de la coopération et du sentiment de reconnaissance, stabilisation des tensions, recul de la violence morale... Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de débat social toujours vif sur les atteintes à la santé liées au travail, alors que la prévention s'affirme comme une priorité de l'action des partenaires sociaux et des pouvoirs publics. De plus, la compréhension des

chaines causales complexes qui relient déterminants et état de santé ainsi que le développement d'interventions visant à modifier ces déterminants est un enjeu majeur de recherche et de santé publique.

La Dares a lancé en 2018 un appel à projet de recherche pour questionner les modalités, les effets et les difficultés des politiques de prévention à l'échelle des postes de travail, des entreprises, des secteurs d'activité, en les situant au regard des risques encourus et des ressources disponibles. Dans le cadre de cet appel à projets, 3 projets ont été retenus.

L'IRESP et l'ensemble de ses partenaires, dont la Dares, ont lancé en 2017, un autre appel à projet de recherche général annuel sur la prévention. Concernant l'axe thématique « Les inégalités sociales de santé », 2 projets ont été suivis par la Dares.

Pour télécharger les rapports de recherche : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/prevention-risques-professionnels-atteintes-la-sante-inegalites-sociales-de-sante>

➤ Cahier de l'Anact n°1 « prévenir la désinsertion professionnelle » - juillet 2022

En 2018, l'Anact lançait un **appel à projets** sur le **maintien en emploi** des personnes fragilisées par des problèmes de santé (maladie chronique évolutive, cancer, addiction) ou situations de handicap.

En novembre 2021, un séminaire de clôture réunissait plusieurs porteurs de projets ayant répondu à cet appel à projets. Ensemble, ils ont tiré **les principaux enseignements de leurs expériences**. Ce cahier retrace donc leurs points de vue et leurs recommandations pour agir et répondre aux différentes problématiques.

A télécharger : <https://www.anact.fr/prevenir-la-desinsertion-professionnelle>

Zoom sur :

➤ « Ma MDPH, mon avis » : Enquête nationale de satisfaction des usagers des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)



Les personnes en situation de handicap et leurs proches sont invités à répondre à une enquête nationale de satisfaction vis-à-vis des services rendus par leur MDPH en 2021 d'ici la fin du mois de décembre 2022. L'enquête de satisfaction en ligne « Ma MDPH, mon avis » est une opportunité pour le public de s'exprimer sur les services rendus par leur MDPH : accès aux droits, accessibilité physique, qualité de l'accueil, qualité d'écoute, réponse aux besoins, etc.

Les résultats de l'enquête permettront aux MDPH d'améliorer la qualité de leur service, leur fonctionnement. Ils seront publiés sur le site de la CNSA et sur le site « Ma MDPH, mon avis » au printemps 2023. Ils alimenteront également le baromètre national des MDPH (nouvelle fenêtre), co-produit par la CNSA et les MDPH, qui évalue les relations entre MDPH et les personnes en situation de handicap.

La participation des personnes à l'amélioration des services rendus par les MDPH est une forme d'expression de la démocratie et un outil contre l'exclusion. Elle renforce la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Pour répondre à l'enquête : www.mamdph-monavis.fr

Pour en savoir plus : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/mdph-donnez-votre-avis-sur-les-services-de-votre-mdph>

➤ **L'Agefiph propose un nouveau service en ligne pour effectuer les demandes d'aides financières**

Depuis le 1er juillet 2022, l'Agefiph met à disposition un nouveau service en ligne pour effectuer les demandes d'aides financières. Ce nouvel outil permet de faciliter la saisie et le suivi du dossier, simplifier l'envoi de la demande et réduire les délais de traitement et de réponse.

Ce service est actuellement disponible pour les conseillers à l'emploi et les employeurs pour certaines aides. Il sera prochainement ouvert à tous et pour toutes les aides financières puis pour l'intégralité de l'offre de services Agefiph.

Pour en savoir plus : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-de-demande-d-aide-financiere>

➤ **Inflation : l'Agefiph et le FIPHFP revalorisent leurs aides en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap**

Le 12 août 2022, l'INSEE a confirmé que l'inflation atteindrait 6,8 % sur un an en septembre. Ce contexte fragilise la société, dont une partie des personnes et entreprises ciblées par l'Agefiph. Après un accompagnement exceptionnel pendant la crise sanitaire de la Covid 19, l'Agefiph et le FIPHFP ont décidé de réagir en soutenant le pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap qui bénéficient de leurs aides financières.

Le conseil d'administration de l'Agefiph a approuvé le 28 juin 2022 une augmentation moyenne de 5% sur la plupart de ses aides financières, se traduisant par un engagement financier supplémentaire de 2,6 M€ par an. Ces mises à niveau entreront **en vigueur le 1er septembre 2022**. Il s'agit pour le conseil d'administration d'accompagner le maintien dans l'emploi, les parcours professionnels et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.



Pour plus d'informations : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/inflation-lagefiph-revalorise-ses-aides-en-faveur-de-lemploi-des-personnes-en-1>

Le FIPHFP a décidé, en concertation avec l'Agefiph notamment, d'augmenter le plafond de certaines de ses aides à **compter du 01 septembre 2022**. Elles concernent :



- Les prothèses auditives : cette aide permet de participer aux frais d'achat et de réglage de prothèses auditives. Le montant plafond de cette prise en charge a été augmenté de 1 600 € à 1 700 €.

- L'aide aux déplacements : elle permet de financer les frais de déplacement de la personne pour ses trajets du domicile au lieu de travail. Le plafond de cette aide a été réévalué pour un montant total annuel de 12 000 € au lieu de 11 400 €.

La revalorisation de ces aides s'accompagne également d'un **déploiement d'un programme exceptionnel** visant à accompagner les employeurs publics sur quatre axes prioritaires : l'accessibilité numérique, l'évolution de carrière des travailleurs handicapés, les nouveaux modes et lieux de travail, ainsi que l'accompagnement des personnes ayant un handicap invisible.

Plus d'informations sur : <https://www.fiphfp.fr/actualites-et-evenements/actualites/le-fiphfp-revalorise-ses-aides-en-faveur-de-l-emploi-des-personnes-en-situation-de-handicap>

➤ L'état d'avancement du rapprochement Pôle emploi- Cap emploi

Le rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi a pour ambition d'améliorer l'inclusion dans l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Pour renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap, ce rapprochement **valorise les forces et les complémentarités des deux réseaux** :

- 1 Deux réseaux, opérateurs du Conseil en évolution professionnelle, avec une approche partagée de l'accompagnement mis en œuvre au sein d'un lieu unique pour le demandeur d'emploi
- 2 Un rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi en bénéficiant de l'expertise spécifique du réseau Cap emploi dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- 3 Une amélioration du diagnostic et de l'orientation qui permet de mieux connaître les besoins des demandeurs d'emploi en situation de handicap et de les accompagner dans des parcours « sans couture » dans un lieu unique, en capitalisant les informations dans un seul système d'information partagé
- 4 Un accompagnement des personnes en situation de handicap avec un niveau de service différencié en fonction de l'autonomie des demandeurs d'emploi. Avec ce rapprochement, une nouvelle modalité s'ajoute aux modalités de suivi et d'accompagnement existant à Pôle emploi : Expert handicap
- 5 Une offre de services riche et partagée permettant de répondre efficacement aux besoins des demandeurs d'emploi en situation de handicap avec une mobilisation plus pertinente des services et aides spécifiques



La réussite de la mise en œuvre opérationnelle de ce rapprochement s'articule autour des enjeux suivants :

Enjeux autour de la délivrance du service pour les demandeurs d'emploi



Pour les personnes en situation de handicap

- Offrir le **bon service** et la bonne expertise au bon moment dans un **lieu unique d'accompagnement** (pas de perte de repères)
- Accéder à une **offre de services plus visible, lisible, accessible et désirable**, avec une plus grande mobilisation des aides et services adaptés au champ du handicap
- Mettre en œuvre un **accompagnement personnalisé aux besoins** de chacun dans le cadre de parcours sans couture avec les exigences du conseil en évolution professionnelle



Pour les employeurs

- **Aider les employeurs** (entreprises, associations, administrations, etc.) **dans leurs recrutements** à devenir acteur de l'inclusion des personnes en situation de handicap
- **Faciliter l'insertion durable** des demandeurs d'emploi en situation de handicap en tenant compte des dynamiques économiques propres à chaque territoire

Enjeux autour de l'organisation et des modes de fonctionnement en agence



Amélioration du diagnostic et de l'orientation

- Enrichir les **éléments d'analyse** de la situation, capitalisés au sein d'un seul système d'information (plus de pertes d'information)



Animation du partenariat

- **S'appuyer sur nos réseaux de partenaires** pour agir plus efficacement sur la thématique du handicap au plus près des besoins de nos publics



Accompagnement RH

- **Accompagner la montée en compétences** de tous sur le champ du handicap
- S'enrichir mutuellement des pratiques des deux réseaux



Pilotage de l'activité

- Installer un **pilotage opérationnel** participatif sur les résultats
- **Agir ensemble** pour renforcer notre performance sur le champ du handicap

A ce jour, 100 % des agences Pôle emploi du Grand Est sont des **Lieux Unique d'Accompagnement** dits LUA (75/75). Par conséquent, l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap sont accompagnés au sein des agences de Pôle emploi, que leur conseiller référent soit un conseiller Pôle emploi ou Cap emploi. Au sein des LUA, l'ensemble des expertises des deux réseaux travaillent en synergie pour apporter une réponse aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs : conseillers accompagnement/entreprises, psychologues du travail, conseillers gestion des droits...

➤ **La PAMOFIP : un dispositif de préorientation mobile dans la Meuse et la Marne**

Portée par le centre EPNAK, la **PAMOFIP (Plateforme d'Accompagnement Mobile Orientation Formation Inclusion Professionnelle)** a pour ambition d'apporter de nouvelles solutions aux personnes en situations de handicap dans une logique inclusive et dans une dimension partenariale affirmée.

Ces plateformes mobiles se déploient aujourd'hui sur 4 départements en France (dont 2 du Grand Est) et apportent différents dispositifs :

- **Meuse** : dispositif de préorientation ;
- **Marne** : dispositif de préorientation ;
- **Aisne** : dispositif de préorientation et dispositif formation accompagnée (DFA) ;
- **Somme** : dispositif de préorientation et dispositif formation accompagnée (DFA) et un dispositif de préparatoire générale (Remobilisation, Formation, Emploi).

La programmation des sessions est définie en fonction de l'origine géographique des personnes orientées, de leur mobilité et de leurs besoins. L'intégration du dispositif est soumise à notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) .



En Meuse : Sur une base 7 places autorisées dans le cadre d'un dispositif de préorientation de 14 semaines maximum. La Plateforme Mobile a pour objectif d'être présente sur les 3 arrondissements de la Meuse (Verdun, Bar-le-Duc, Commercy).

Pour en savoir plus :

https://formation.epnak.org/wp-content/uploads/2022/09/PLAQUETTE_PAMOFIP_page41-23_compressed.pdf



En Marne : Sur une base 5 places autorisées dans le cadre d'un dispositif de préorientation de 14 semaines maximum. La Plateforme Mobile a pour objectif d'être présente sur les 5 arrondissements de la Marne (Châlons-en-Champagne, Sainte-Menehould, Vitry-le-François, Epernay, Reims).

Pour en savoir plus : https://formation.epnak.org/wp-content/uploads/2022/09/PLAQUETTE_PAMOFIP_MARNE-COMPLET_compressed.pdf

L'actualité réglementaire – législative

- **Les arrêtés actualisant les nouveaux montants des aides financières accordées aux Entreprises Adaptées à la suite de la revalorisation du SMIC au 1er mai 2022 et au 1er aout 2022 sont parus les 7 aout et 3 septembre au journal officiel**

Ces textes fixent les montants des aides financières susceptibles d'être attribuées aux entreprises adaptées hors expérimentation à compter du 1er mai 2022. Ils revalorisent le montant de l'aide financière susceptible d'être attribuée aux entreprises adaptées de travail temporaire et aux entreprises adaptées autorisées à mettre en œuvre l'expérimentation des contrats à durée déterminée tremplin à compter du 1er mai 2022.

Arrêté du 16 juin 2022 fixant les montants des aides financières susceptibles d'être attribués aux entreprises adaptées hors expérimentation

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046151617>

Arrêté du 16 juin 2022 revalorisant le montant de l'aide financière susceptible d'être attribuée aux entreprises adaptées de travail temporaire et aux entreprises adaptées autorisées à mettre en œuvre l'expérimentation des contrats à durée déterminée tremplin

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046151602>

Arrêté du 5 août 2022 fixant les montants des aides financières susceptibles d'être attribuées aux entreprises adaptées hors expérimentation

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046253663>

Arrêté du 5 août 2022 revalorisant le montant de l'aide financière susceptible d'être attribuée aux entreprises adaptées de travail temporaire et aux entreprises adaptées autorisées à mettre en œuvre l'expérimentation des contrats à durée déterminée tremplin

Lien : https://www.unea.fr/sites/default/files/joe_20220903_0204_0011.pdf

Agenda

- **20 octobre 2022 : journée régionale de l'Emploi accompagné en Grand Est**

La prochaine rencontre régionale de l'Emploi accompagné dans le Grand Est, organisée dans le cadre du PRITH, se tiendra le jeudi 20 octobre 2022 à la Maison régionale des sports à Tomblaine.

Cet événement vise à rassembler les structures d'Emploi accompagnés, les MDPH, les acteurs du Service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi et les Missions locales) ainsi que d'autres partenaires du médico-social.

La participation de l'Education nationale est également souhaitée en lien avec les transitions entre école et emploi.

Durant cette journée, la parole sera donnée aux dispositifs d'emploi accompagné souhaitant partager des bonnes pratiques sur les sujets suivants :

- Proposer des postes qui correspondent aux attentes des personnes,
- Faire évoluer les personnes dans l'emploi,
- Surmonter les freins périphériques à l'emploi,
- Surmonter les difficultés de santé.

Des ateliers seront également organisés sur les thématiques suivantes : la mise en place des plateformes, la gestion des listes d'attentes, les relations aux employeurs, le lien avec les acteurs de la santé

➤ **Lancement du premier webinaire de la série « L'heure du maintien ! »**

Le PRITH Grand Est organise un cycle de webinaires, intitulé « **L'heure du maintien** » consacrés à la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé.

Le premier webinaire de cette série aura lieu le **jeudi 10 novembre 2022** de 9h à 10h et propose de faire un focus sur une expérience et pratique territoriale portée par l'ALSMT (Association lorraine de santé en milieu du travail) de Meurthe-et-Moselle en partenariat avec l'IRR de Nancy : **le repérage précoce des situations de désadaptation professionnelle**.

Le webinaire est accessible sur inscription pour tous les professionnels intervenants dans le champ du maintien et de la PDP. Une invitation sera prochaine transmise à cet effet.

Pour plus d'informations, contactez par mail la coordination du PRITH : prith-grandest@practhis.asso.fr

➤ **Les Ateliers du rétablissement en Grand Est : jeudi 8 décembre 2022**

Santé Mentale France et sa coordination régionale Grand Est, ainsi que la Fondation de France et sa délégation Grand Est organisent, **le 08 décembre 2022 à Nancy, les Ateliers du rétablissement**, en partenariat avec le CREHPSY Grand Est.

Ces ateliers ont pour ambition de rassembler toutes les parties prenantes régionales de la santé mentale afin de mieux mettre en lumière les démarches orientées rétablissement, existantes ou en réflexion, et mieux comprendre comment créer les conditions du pouvoir d'agir. S'il existe déjà de nombreuses initiatives sur le territoire, certaines restent plutôt méconnues, rarement valorisées, peu mises en discussion, et pas assez partagées.

Pour tout renseignement : ateliersduretablissementGE2022@gmail.com